



BUREAUX: LILLE — 15, rue d'Angleterre

5 DE ROUBAIX-TOURCOING 5 CENTIMES

BUREAUX: TOURCOING — 15, rue de Valenciennes

La révolution en Portugal

La tragi-comédie des 3, 4 et 5 octobre 1910 a eu pour résultat d'implanter en Europe la seconde république « centraméricaine » que nous y ayons vue, la première de ce type ayant été la scandaleuse république espagnole de 1873-1874.

de l'iniquité commise, n'a pas su mettre un frein à sa juste indignation. Les journalistes en prison, les magistrats en exil ! Cela va bien.

On se demande un peu partout, dans la presse européenne, quelle sera la date du démantèlement colonial en Portugal. Et, de fait, laissera-t-on en la possession d'un pays aussi mal gouverné des territoires aussi étendus, qui ne lui servent qu'à molester le christianisme, dans la personne de ses missionnaires, au mépris des conventions de Berlin, et à troubler des lieux d'exil pour les bons citoyens ?

Le gouvernement portugais a tort d'attirer par ses actes l'attention du monde civilisé sur Goa, Goa qu'il ne sait même pas défendre contre la jungle ! Quais croulants, palais dévastés, misère et désolation, voilà Goa ! On l'aurait cependant à célébrer le quatrième centenaire de la conquête des Indes par Albuquerque.

Quelle mélancolie s'exhale de ces fêtes, préparées par la monarchie, célébrées par la république, et où, en dépit de l'anticléricalisme et du païsisme gouvernementaux, on n'a pu faire autrement que de magnifier Albuquerque, le grand conquérant qui donna jadis à ce canin perdu de l'Europe vingt mille kilomètres de côtes, et saint François Xavier, le convertisseur prodigieux de cent cinquante mille Indous !

Pour la quatrième fois depuis deux cents ans, on a montré son corps au peuple de Goa. Il était venu des catholiques de toutes les parties de l'Inde, ces catholiques qu'on voit fuir de Lisbonne. Ab ! s'ils avaient réfléchi, s'ils voulaient réfléchir, que ne se diraient pas les hommes de là-bas ! Il leur suffirait pourtant de bien peu de lumières et de bien peu de bonne volonté pour convenir que leur patrie, grande par la foi jadis, n'est devenue misérable que depuis son apostasie !

L'« apaisement » dans la circonscription de M. Briand. Le collège Saint-Michel, à Saint-Etienne, vient de recevoir, le 10 décembre, l'ordre de procéder à l'élection de son député.

Un docteur de Biarritz, M. Long-Savigny, a été arrêté et écroué à la prison de Bayonne, sous l'inculpation de manœuvres chirurgicales infâmes.

Pour que la magistrature se soit décidée à incarcérer un personnage qui occupait une situation importante dans le parti démocratique, il faut qu'elle ait des raisons bien impérieuses de croire à sa culpabilité.

M. Long-Savigny a été, à Biarritz, premier adjoint au maire, vénérable de la Loge du Sud-Ouest et du Casino de Bayonne, élu de l'état-civil et des casinos, que pour diriger le bureau d'hygiène et de salubrité publique ; il a signé cette année même un appel à toute la maçonnerie française pour le monument de Floquet.

Il y a deux ans, le Dr Long-Savigny, ancien journaliste radical qui, n'ayant pu réussir dans la presse, s'était résolu à entrer dans la carrière médicale, fut mêlé à une affaire analogue à celles qui l'ont précédé, au sujet de la charité publique à Paris.

Ces jours-ci, un marchand professionnel, très occupé, a imaginé un nouveau moyen d'exploiter la charité publique à Paris. Affublé d'un uniforme d'infanterie coloniale, épaulettes jaunes, il arrose soit des soldats, soit des hommes portant au veston la médaille militaire.

Mon vieux, fait-il familièrement, il faut que tu me rendes un grand service. Je serai dans l'infanterie de marine, à Brest, et je suis venu à Paris en permission de Noël. Seulement, j'ai tiré une bordée, mangé tout mon argent, et il me manque vingt sous pour prendre mon billet de retour. Si je ne suis pas rentré avant demain, je suis prêt à me désoler ; c'est le Conseil. Prête-moi les vingt sous.

Quand l'interpellé n'est pas méfiant, il prend part à la douleur du camarade et verse les vingt sous. Et si le coup réussit vingt fois, c'est un louis qu'a encoché le filou.

Pêcheurs d'Islande. Le pêcheur d'Islande disparaît : le caprice de la mer y est pour quelque chose et le goût des Patinois pour le reste.

Paimpol ne veut plus aller pêcher la morue et les gens qui leur « Paimpolais étend au pays breton » préfèrent devenir gradés dans la marine de l'Etat que de naviguer comme « capitaines » de goélettes dans les mers du Nord. Le pain quotidien est par là mieux assuré.

Les amateurs sont accablés de frais ridicules qui ne profitent à personne, et, le règlement devenant plus difficile, on prévoit que vingt bateaux à peine seront armés cette année à Paimpol.

En 1905, le chiffre des goélettes pour la pêche d'Islande était tombé à 53, et, en février dernier, à 31. On n'entrevoit déjà comme prochaine époque où l'on considérera tristement, dans Paimpol, le dernier des Islandais.

Le joueur de billard n'est pas forcé d'écrire un château, mais il doit avoir un pied-à-terre. Pour faire beaucoup de carambolages, il faut leur faire pas bandes.

Quand deux billes arrêtées se touchent, on les remet sévèrement à leur place. Si l'un a contestation sur le collage des billes, on envoie quérir Mme Sarah Bernhardt, qu'on prie de passer entre les deux ; si elle passe... c'est que les billes se touchent.

C'était l'époque où l'extrême maigre de Mme Sarah Bernhardt défrayait les plaisanteries de la presse satirique, et où Aurélien Scholl écrivait : « Une volute vide s'arrêta ; Mme Sarah Bernhardt en descendit... »

Le liquidateur du couvent des Ursulines de Morlaix, M. Leroux, de Guingamp, a présenté sa liste de frais : 5 000 francs. Curieux par devoir, le procureur de la République de Morlaix voulut avoir la justification de cette somme. Qu'a-t-il trouvé ?

Quelques voyages de Guingamp à Morlaix et de Guingamp à Quimper, à cent cinquante francs (il y a environ 45 kilomètres entre ces deux villes). Et voilà toute la liste des frais ! nous apprend le Croix de Morlaix.

Très large, certes, le procureur a déduit de la liste 1 500 francs. C'est donc de 5 000 à 1 500 francs, il y a de la marge, et de la réalité des frais à 1 500 francs, il y en a aussi.

Les temps sont durs pour les liquidateurs !

Le répartition proportionnelle des fonds publics entre les écoles officielles et privées n'est pas en faveur chez les blocaards. On sait que la loi du 30 octobre 1893, article 14, impose comme dépenses obligatoires aux communes : l'établissement des écoles publiques, le logement de leur personnel enseignant, l'entretien ou la location des bâtiments scolaires, l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, le chauffage et l'éclairage des classes, la rémunération des gens de service.

Quelques députés d'extrême-gauche proposent, sous forme d'amendement à la loi de finances, d'y ajouter « les fournitures classiques nécessaires aux enfants des écoles publiques ».

Des enfants de famille aisée fréquentent l'école publique : ils ont bien droit, n'est-ce pas ? que les contribuables leur payent leurs fournitures scolaires. Des parents indigents croient devoir envoyer leurs enfants à l'école libre : il est bien juste que, ayant payé pour les riches, ils paient encore, et eux seuls, pour leurs enfants.

Voilà un amendement singulièrement démocratique ! Mais il faut bien défendre l'école laïque, si persécutée, même contre toute justice.

Cet amendement ne passera pas sans protestation. Espérons même qu'il ne passera pas du tout.

M. Adigard, député progressiste de l'Orne, et plusieurs de ses collègues, notamment M. Dior, Marin, Durand, Rouleaux-Dugay, viennent de déposer, à titre de sous-amendement à la loi de finances, l'article additionnel suivant : « Les fournitures scolaires nécessaires aux enfants indigents sont à la charge de la commune. »

M. Aulard jugé par le « Temps »

M. Aulard n'est pas satisfait du Temps. Il y a de quoi. Le Temps ne s'était pas avisé de découvrir que tout n'était pas pour le mieux, religieusement, moralement et patriotiquement, dans les manuels scolaires de M. Aulard ! M. Aulard est pourtant un bon sollicitateur ! Et le Temps ne passe pas pour être très éloquent « écrivain ».

Mais voici que le Temps récidive. Comptons les coups. Le morceau est intitulé : « Le Lorique de la Sorbonne », ce qui est une injure gratuite pour le brave historien. Mais glissons. L'article débute ainsi :

Il y avait longtemps que nous n'avions pas entendu parler de M. Aulard, professeur en Sorbonne et publiciste syndicaliste. Cependant, M. Aulard ne nous oublie pas. Il ne nous aime guère, parce que nous avons contribué son enseignement de « manuels scolaires ». Dans ses articles de la Dépêche de Toulouse, il est tantôt ministériel et tantôt antiminstériel. Il flûte le pouvoir lorsque M. Pichon lui confie quelque agréable mission pour passer les mois d'hiver en Orient ou en Egypte, sans prétendre inspecter nos écoles. Il s'exprime de façon perfide et venimeuse sur la politique de M. Briand lorsqu'il craint que l'« apaisement » nuise à la vente mûre de la mesure stérilisante. Et pour ce pseudo-historien de la Révolution française, toutes les conquêtes et tous les progrès du siècle se résument en un compte de librairie !

Pour avoir dit à M. Aulard que dans cet ordre d'idées il manquait de mesure, nous nous sommes attiré sa basine de comperçant et de secourable, une haine de boutique et de sorbonne.

Suit une querelle sur « l'allégresse fébrile » que le Temps aurait éprouvée de la condamnation de Durand. Peu nous importe. En finissant, le Temps rappelle à M. Au-

lard qu'il y a quelques années on se précipitait pour un historien », mais qu'aujourd'hui « les gens sérieux savent tous à quel point s'en tenir sur l'insignifiance des travaux de M. Aulard ».

Ce n'est pas la Croix, c'est le Temps qui écrit cela. Mais nous n'avons aucune raison pour nous faire les avocats de M. Aulard.

L'interpellation de M. Malvy

Le député radical, interrogé sur l'interpellation relative aux Congrégations qu'on se réclamait lui fait annoncer, et reproduit que de nombreuses Congrégations se sont reconstruites depuis 1901, et qu'après la loi de 1904, les anciens congréganistes ont souvent continué d'enseigner.

Et M. Malvy part en guerre. Pour nous, nous voyons beaucoup de chapelles fermées, de maisons vendues, de congréganistes obligés de vivre à l'étranger. Et nous en concluons que la loi de 1904 n'a qu'un résultat à accomplir des ruines. On voit, il est vrai, un certain nombre de congréganistes, ahissés de leurs maisons, vivra isolés ou deux à deux. Faut-il donc qu'ils s'exilent ou meurent obligatoirement, pour que M. Malvy est satisfait ?

Quant aux anciens congréganistes qui, pour subvenir à leurs besoins, donnent l'enseignement dans les écoles sécularisées, depuis quand la loi les oblige-t-elle à mourir de faim, en abandonnant leur unique gagne-pain ?

Où, ce sera une discussion intéressante et qui montrera bien à quel degré d'arrogance sauvage l'esprit sectaire peut s'abaisser. Nous nous refusons à croire que dans une Chambre française il se trouve une majorité pour imposer l'exil ou la mort sans phrase aux congréganistes trop réellement classés de leurs courvenus.

Deuxième anniversaire de la catastrophe de Messine

Dans la nouvelle Messine reconstruite en bois à côté des débris de l'ancienne, les cloches ont sonné le tocsin, durant la matinée du 28 décembre : c'est le second

chevêque de Messine, plusieurs petits enfants ont fait la première Communion.

Dans les rues presque désertes, regardant un morne alicia. Vers 10 heures, des groupes se dirigent vers la cimetière, avec des fleurs et des couronnes. Dans le port, les bateaux ont mis leur pavillon en berne.

Au « Campo santo » Mgr l'archevêque a béni les milliers de tombes en présence de la foule attristée.

On aperçoit aussi, des personnes en deuil qui vont déposer des fleurs sur les ruines



MESSINE — Aspect de la rue Ugo-Bassi reconstruite

anniversaire du terrible tremblement de terre. A l'heure où ses prodiges se désastre, deux autres « soirées grandioses » dans Orione a chanté la messe des morts dans la chapelle expiatoire.

A la messe pontificale, célébrée par l'archevêque de Messine, plusieurs petits enfants ont fait la première Communion.

Dans les rues presque désertes, regardant un morne alicia. Vers 10 heures, des groupes se dirigent vers la cimetière, avec des fleurs et des couronnes. Dans le port, les bateaux ont mis leur pavillon en berne.

Au « Campo santo » Mgr l'archevêque a béni les milliers de tombes en présence de la foule attristée.

On aperçoit aussi, des personnes en deuil qui vont déposer des fleurs sur les ruines

anniversaire du terrible tremblement de terre. A l'heure où ses prodiges se désastre, deux autres « soirées grandioses » dans Orione a chanté la messe des morts dans la chapelle expiatoire.

de la cité à jamais détruite, et sous lesquelles reposent les victimes qui n'ont jamais pu être retrouvées.

La journée a été triste, et une pluie fine qui a cessé de tomber à rendu encore plus morne ce douloureux anniversaire.

La lutte scolaire

Des parents catholiques qui ne se laissent pas intimider par l'instituteur. A l'instituteur qui avait menacé le fils d'un brave ouvrier de Dortan (Ain) d'expulsion de l'école pour « acte d'insubordination et infraction au règlement scolaire », c'est-à-dire pour refus de l'étude de l'histoire de nos communes (art. 145 de la loi municipale du 5 avril 1884) ; elles devaient rendre par elles un devoir.

M. Briand écrivait récemment au préfet du Nord : « Le Commission administrative du Bureau de bienfaisance ne saurait faire de distinction pour la nature des écoles que fréquentent les enfants. » Ce principe, posé pour un établissement communal, vaut donc aussi pour la commune. Le président du Conseil aura-t-il la logique de s'en souvenir quand il viendra en discussion l'amendement antichrétien et le sous-amendement libéral ?

Quelle sera la fortune de l'amendement et du sous-amendement ? Souhaitons qu'ils nous aient servi à quelque chose.

Secousses sismiques. Les maisons s'écroulent en Grèce et en Italie. Grèce. — Les secousses sismiques ont été localisées dans l'Élide entre Patras et Pyrgos. Les dégâts sont considérables. Les bourgs de Lechima et d'Andrida ont été particulièrement éprouvés ; plusieurs maisons se sont écroulées, toutes les autres ont été sérieusement endommagées. Les populations, prises de panique, se sont enfuies sans une pluie violente. Le gouvernement envoie des tentes et des vivres.

Italie. — Une secousse assez violente de tremblement de terre a été ressentie à Aquila et dans toute la région. Une vingtaine de maisons ont été brisées et une dizaine de personnes légèrement blessées.

neuls condamnés, malgré les protestations des parents, ceux-ci ont adressé au maire de la commune la bella lettera collective suivante, requérant sa « prompte et énergique intervention dans la question de l'école ».

« Père de famille catholique, nous ne voulons pas que votre autorité étrange se substitue à la nôtre pour empêcher l'intelligence et l'âme de nos enfants. Nous ne voulons pas que l'instituteur de la commune se permette par esprit de vexation et d'intolérance, de donner à nos enfants un enseignement dont nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas que l'instituteur force nos enfants, en les accablant de punitions, à étudier des livres d'histoire condamnés par l'autorité de l'Église. Que l'instituteur allemand ait de tels procédés violents, dans le pays de nos Patois, c'est son affaire ; mais nous ne voulons pas dans la commune que les enfants soient élevés contre leurs pères. »

Maire de la commune, c'est votre devoir de prendre en main les intérêts de la collectivité. C'est votre devoir d'intervenir auprès des autorités supérieures, et s'il n'est plus d'inspecteur de l'école, de suppléer la liberté des instituteurs dans le choix de manuels scolaires, c'est à vous de restaurer celle libérée en mettant en œuvre votre autorité municipale.

« C'est pourquoi nous vous prions de réunir votre Conseil municipal, de lui donner connaissance de notre protestation, de l'insérer au registre de ses délibérations, comptant que vous ferez parvenir jusqu'aux autorités académiques et que vous rappellerez ces fonctionnaires à une plus juste conception de la tolérance religieuse. »

(Soulent les signatures.) Un aveu. « D'un instituteur de la Haute-Saône, favorable partisan du monopole de l'enseignement pour l'Etat, cet intéressant avis sur l'eslime grandissante des familles vis-à-vis des écoles libres et la multiplication de celles-ci : « La campagne propagandiste poursuivie en faveur de la création des écoles libres est faite résolument, avec un entêtement admirable, au tact consommé, peu près sans obstacles, depuis l'affaire des « manuels scolaires ».

Flagrante illégalité. Au cours moyen de l'école des filles de Dombras (Meuse), un manuel condamné était entre les mains des élèves, les ma-

Adveniat regnum tuum. Dieu protège la France. Samedi 31 décembre. — S. SYLVESTRE

La journée

La politique chême, c'est la trêve des vandales. Elle n'empêche cependant pas les Malvy et C^o de pousser leur campagne anticléricaliste.

La loi réglementant la vente et l'usage des brignoles pyramides parait ce matin à l'« Officiel » et entre en vigueur dès demain.

A l'« Officiel » paraissent les promesses aux divers grades de la Légion d'honneur, pour les ministères de la Guerre, des Finances et des Beaux-Arts.

Des secousses sismiques ont été ressenties en Grèce et en Italie, occasionnant d'assez graves dégâts. On signale même quelques accidents de personnes.

Un vil incident s'est produit au Sénat belge où la gauche a refusé de discuter le budget.

Les dictateurs portugais ont rendu un décret qui punit de peines très sévères le nouveau crime de lèse-république.

L'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, ira à Saint-Petersbourg.

Un bataillon turc aurait été surpris et éliminé par les Russes.

ROME

Le Corps diplomatique offre ses vœux au Pape et au Secrétaire d'Etat. De notre correspondant, le 30 : Aujourd'hui, le Saint-Père a reçu le corps diplomatique venu offrir ses vœux de nouvel an.

Après l'audience du Pape, les membres du corps diplomatique se rendirent chez le cardinal secrétaire d'Etat avec lequel les chefs de mission s'entretenirent amicalement. Ils présentèrent ensuite les autres membres des ambassades et des légations.

La question de l'entretien des églises. Au cours de la dernière séance du Conseil municipal du Havre, un long débat a été élevé relativement à l'entretien des églises. Après avoir décidé par 15 voix contre 5 qu'il n'y avait pas lieu de saisir le conseil municipal de la question de la ville, le Conseil, revenant après des discussions confuses et incohérentes sur ce vote, a décidé de n'y participer que pour motif.

Certains conseillers exaltés ont même protesté contre cette décision sous prétexte qu'ils n'avaient pas le droit de voter. Si on applique ce principe aux autres édifices communaux, on ira loin !

Le « Sanctuaire »

Revue hebdomadaire pour les enfants de chœur parait le 1^{er} janvier

Le sanctuaire est destiné aux 400 000 enfants de chœur de France. VINGT PAGES à deux colonnes dotées de illustrations et en couleur.

Principales rubriques : Calendrier liturgique — Catechisme liturgique — Histoire des enfants de chœur — Cœur qui parent enfants de chœur — Associations d'enfants de chœur — Le cantique de la semaine — Lectures pour le dimanche — Récréations.

Abonnement d'un an : TROIS FRANCS. Cinq exemplaires sous une même bande. Un an : DOUZE FRANCS CINQUANTE. Pour chaque exemplaire au-dessus de cinq : 2 fr. 50. Envoi d'un exemplaire sur demande 5, RUE BAYARD, PARIS.